

Proposition présentée par les députés:

*MM. Mark Muller, Florian Barro, René Koechlin,
Olivier Vaucher, Pierre-Louis Portier, Pascal Pétroz,
Hugues Hiltpold et Gabriel Barrillier*

Date de dépôt: 26 novembre 2002

Messagerie

Proposition de motion sur les raisons du blocage de certains projets de construction

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant:

- la forte pénurie de logements dont souffre le canton ;
- la nécessité d’explorer toutes les pistes à disposition pour développer la construction de nouveaux immeubles de logements ;
- l’existence d’autorisations de construire et de plans localisés de quartier en vigueur ;
- le fait qu’un grand nombre de ces projets ne démarrent pas ;
- l’existence de projets soumis à l’autorisation du Département de l’aménagement, de l’équipement et du logement (DAEL) depuis plus d’un an et qui n’ont pas été approuvés,

invite le Conseil d'Etat

- à publier la liste des autorisations de construire des logements délivrées ces dernières années qui n’ont pas été utilisées, assortie des raisons de cette situation ;

- à publier la liste des plans localisés de quartier en vigueur qui prévoient la construction de logements et qui ne font pas l'objet de projets, assortie des raisons de cette situation ;
- à révéler le nombre et le potentiel en logements des requêtes en autorisation de construire déposées au DAEL il y a plus de 60 jours et qui n'ont pas encore été délivrées, avec les motifs de cette situation ;
- à divulguer le nombre et le potentiel en logements des projets de plans localisés de quartier à l'étude au DAEL depuis plus d'un an, avec les motifs de cette situation ;
- à révéler les motifs qui obligent le DAEL et les autres autorités concernées à ne pas respecter les délais des procédures (déclassement, plan localisé de quartier, autorisation de construire) et les raisons pour lesquelles les services du DAEL n'adoptent pas une attitude plus offensive dans le traitement des dossiers (réculte des préavis, demandes de compléments).

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Genève souffre d'une grave pénurie de logements. S'il convient principalement, pour en sortir, d'augmenter l'offre de terrains constructibles et d'alléger le carcan législatif cantonal qui enserme l'acte de construire, il faut aussi exploiter les possibilités existantes.

Ainsi, il est notoire qu'un grand nombre de projets de logements sont actuellement bloqués.

Depuis de nombreuses années, les acteurs de la politique du logement se rejettent la responsabilité de cette situation. Pour certains, si on ne construit pas assez, c'est parce que les promoteurs assèchent volontairement le marché à des fins spéculatives. D'autres se plaignent des lenteurs et de l'immobilisme dont le DAEL fait preuve dans l'examen des dossiers qui lui sont présentés.

Il faut sortir de cette polémique stérile et disposer d'informations sérieuses à ce sujet, notamment quant aux motifs pour lesquels certains dossiers ne « démarrent » pas ou ne sont pas autorisés.

C'est à cette condition seulement que l'on pourra poser un diagnostic sérieux et prendre les mesures adéquates.

Le potentiel de logements qui pourraient être débloqués n'est pas immense. Mais « les petits ruisseaux font les grandes rivières ». Vu l'état du marché, il ne faut rien négliger.

Au bénéfice des explications qui précèdent, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à la présente motion.